

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 13 juin 2024

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssef, M. Constant, M. Blanchet, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Capanema, Mme Mangho-Kuete, M. Cannarozzo

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Constant
M. Monot donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Fourcade donnant pouvoir à M. Guiraud
M. Laporte donnant pouvoir à Mme Capanema

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Dellac, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, Mme Pierre, Mme Franclet



Délibération n° 2024-VI-25 du 13 juin 2024

APPEL URGENT À UN CESSEZ-LE-FEU INTERNATIONAL, VŒU PRÉSENTÉ PAR LA MAJORITÉ

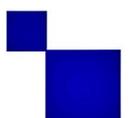
Lors de sa 78^{ème} session à New York, dans sa résolution du 21 novembre 2023, l'Assemblée Générale de l'ONU a voté une résolution en faveur d'une trêve à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu à l'été 2024 à Paris et en Seine-Saint-Denis.

À la veille de ce grand événement qui va se dérouler sur notre département, il est logique, pour notre collectivité qui n'a de cesse de développer des partenariats pour faire grandir la culture de paix, **de donner un écho à cette demande, en espérant que cette trêve olympique ne soit qu'une étape pour faire vivre une paix durable sur l'ensemble de la planète.**

Conscient.e.s que la Paix se gagne par les actes et les efforts de chaque pays, mais aussi par ceux de chaque citoyen, chaque ONG et chaque collectivité territoriale, avec ce vœu nous souhaitons affirmer le choix de notre collectivité de s'associer à cette exigence de trêve olympique.

Notre département, marqué par sa population cosmopolite, agit depuis de nombreuses années au travers de nombreux partenariats pour promouvoir la culture et la paix.

A l'heure où plus de 40 foyers de tensions existent dans le monde, entraînant morts, destructions, haine et rancœur, il est essentiel que les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront sur notre territoire soient un moment sportif important mais également un symbole de paix, d'unité, de sororité et de fraternité entre les peuples. Depuis leur forme moderne, ils ont porté l'espoir d'une trêve mondiale, un moment pour apaiser les conflits et reprendre le chemin du dialogue, de la diplomatie et de la paix. Le symbole olympique des cinq anneaux entrelacés, représentant les cinq continents, reflète cette aspiration à l'union des peuples.



Avec cette exigence de trêve Olympique, nous portons une autre vision des rapports internationaux, qui redonne sa place au droit international, à la résolution des conflits par la diplomatie, de l'Ukraine à Gaza, de la Libye à la Syrie, du Soudan au Yémen...

Ce vœu est l'occasion de rappeler à chacun le début de la charte des nations unies,

« Nous, peuples des Nations unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... », de soutenir les aspirations des peuples à vivre dans la « paix, la dignité dans une planète saine », et renforcer les actions de notre collectivité pour l'éducation à la culture de paix et à l'amitié entre les peuples.

Cohérent avec cet engagement pacifiste, nous soutenons l'exigence de trêve olympique, votée par l'ONU le 21 novembre 2023 et militons pour que cette trêve ouvre des processus de paix durables là où la guerre a pris le pas sur la vie.

Pour toutes ces raisons, le Conseil départemental, réuni en assemblée, le jeudi 13 juin exige :

- 1. L'arrêt immédiat de toutes les hostilités armées.**
- 2. La mise en œuvre de mesures de sécurité** pour garantir que cette trêve soit respectée et que les populations civiles soient protégées.
- 3. L'engagement de toutes les parties en conflit** à œuvrer pour des solutions pacifiques et durables pendant cette période de trêve, en profitant de l'élan des Jeux pour ouvrir des dialogues constructifs qui aboutiront sur des résolutions de paix durable.

Ensemble, faisons de Paris 2024 non seulement une célébration du sport, mais aussi un puissant rappel de notre capacité collective à choisir la paix plutôt que la guerre dont les civils, et particulièrement les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Nous croyons fermement que cet appel au cessez-le-feu peut non seulement sauver des vies, mais aussi inspirer des efforts renouvelés pour des résolutions de paix durable.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Mangho-Kuete

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

*M. Dallier
M. Cranoly
Mme Maroun
Mme Pietri
Mme Paul
Mme Choulet
Mme Ségura
M. Cannarozzo*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.